

FICHE PRODUIT

Groupe Plus – Groupe Accident



Principales caractéristiques

Une couverture décès et invalidité permanente accidentels étendue

- Des garanties additionnelles pour accompagner la famille en cas de décès accidentel du salarié
- Un service d'assistance vie quotidienne
- Une indemnité journalière en cas d'hospitalisation ou de coma

Un programme de réadaptation à la vie professionnelle suite à un accident

Une garantie Protection Invités

Des garanties optionnelles

- Indemnités journalières suite à un accident
- Frais de recherche et secours
- Assemblée Générale Ordinaire

Une solution flexible

- Une couverture vie professionnelle ou 24h/24
- Des salariés garantis sans limite d'âge
- Une couverture jusqu'à 30 Millions d'Euros en cas d'événement aérien, portée à 50 Millions d'Euros dans les autres cas

Décès et Invalidité Accidentels

Décès Accidentel

Capital déterminé par l'entreprise

Invalidité Permanente Accidentelle

Barème Accidents du Travail

Capital déterminé par l'entreprise

Garanties Complémentaires décès et Invalidité Accidentels

Soutien de la famille en cas de décès accidentel

Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives pour la famille

Obsèques

Services téléphoniques

5000 €

Garantie Conjoint-Enfants

Extension des garanties Décès Accidentel et Invalidité permanente accidentels pour le conjoint et enfants* victimes du même accident que l'assuré

50 % du capital garanti
En cas de décès d'un enfant mineur de 12 ans et plus : 10 000 €

Sauveteur

Décès accidentel ou Invalidité Permanente accidentelle d'au moins 25 % d'une personne engageant sa vie pour sauver un Assuré

20 000 €

Réadaptation vie Professionnelle & Quotidienne

Invalidité permanente accidentelle de l'assuré d'au moins 25%

Programme de réadaptation

A concurrence de 20 000 €

Aménagements de l'habitation et du véhicule

A concurrence de 10% du capital invalidité permanente accidentelle, mini 5 000 €, maxi 20 000 €

Indemnité journalière en cas d'hospitalisation ou de coma (maximum 365 jours)

Indemnité en cas d'hospitalisation

A concurrence de 50 € par jour

Indemnité en cas de Coma

A concurrence de 100 € par jour

Assistance vie quotidienne en France suite à un accident

En cas d'accident garanti de l'assuré

Envoi d'un médecin

Service téléphonique

Services de soins à domicile

Service téléphonique

Services de réservation de taxi, de coursier

Service téléphonique

Transmission de messages urgents

Service téléphonique

Informations à la famille en cas d'hospitalisation

Service téléphonique

Recherche et réservation d'une place en milieu hospitalier

Service téléphonique

Transfert à l'hôpital et retour au domicile

Frais réels

Transfert, garde des enfants de moins de 16 ans

Billet Aller/Retour ou 500 €

Aide-ménagère

500 €

Garde des animaux domestiques

300 €

Services d'informations

Inclus

Protection Invités

En cas d'événements catastrophiques : garanties décès et Invalidité Permanente Accidentels

Événements et salons organisés par le souscripteur

Capital assuré par participant

20 000 €

Invités sur le site du souscripteur

Capital assuré par invité

20 000 €

Indemnité Journalière suite à un Accident – Optionnel

Sous déduction d'une franchise déterminée par l'entreprise

Durée maximale 365 jours

Indemnité déterminée par l'entreprise

Frais de recherche et de secours – Optionnel

Remboursement de fraise de recherche et de secours

A concurrence de 25 000 €

Assemblée Générale Ordinaire de L'entreprise – Optionnel

En cas d'événements catastrophiques : garanties décès et Invalidité permanente accidentels par Participant à l'assemblée générale ordinaire

100 000 €

**Contact
Souscription**

Linda Lamouchi
linda.lamouchi@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux
bordeaux@aig.com

Paris
idf@aig.com

Apputeurs de Proximité
apporteur.proximite@aig.com

Lille
lille@aig.com

Lyon
lyon@aig.com

Nantes
nantes@aig.com

Strasbourg
strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.